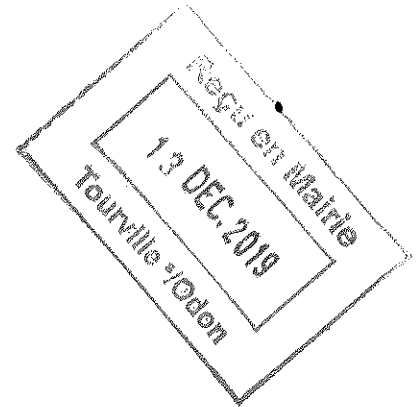




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 12 DEC. 2019

Service urbanisme, risques

Affaire suivie par : Delphine LEROY
Email : delphine.leroy@calvados.gouv.fr
Tél. : 02.31.43.15.65

Le directeur

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) – 3ème Echéance
PJ : Avis de consultation du public

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La Directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement vise à informer les citoyens, d'une part de leur exposition aux bruits et, d'autre part, des actions qu'entreprennent les pouvoirs publics pour en maîtriser les effets sanitaires néfastes.

La mise en œuvre de cette directive passe par l'élaboration de cartes de bruit dites stratégiques (CBS) et par la réalisation de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Les CBS des infrastructures de transports terrestres 3^e échéance du Calvados ont été approuvées par l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018, et rendues publiques sur le site Internet des services de l'État du Calvados.

Dans le département du Calvados, le projet de PPBE, 3^eme échéance, porte sur le réseau routier national (RN13, RN158, RN814 - boulevard périphérique de Caen – RN 9814, A13, A132, A29, A813, A84) et sur le réseau ferré national entre Caen et Mézidon-Canon.

Votre commune, traversée ou située à proximité de l'un de ces axes, est concernée par ce projet. Aussi je vous informe que celui-ci sera soumis à consultation du public du 23/12/2019 au 21/02/2020.

Dans ce cadre, le public sera informé par une publicitation dans le journal Ouest France quinze jours avant l'ouverture de cette consultation. Il pourra consulter les éléments constituant ce plan sur le site internet des services de l'État dans le Calvados ou à l'accueil de la DDTM du Calvados, les jours ouvrés de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi). Il pourra formuler ses observations sur ce projet par courrier adressé à la DDTM du Calvados, sur le registre ouvert à cet effet à la DDTM, ou par courriel à l'adresse suivante : ddtm-sudr@calvados.gouv.fr.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.


Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer du Calvados

Laurent MARY

Liste des destinataires

Mesdames, Messieurs les Maires des communes de :

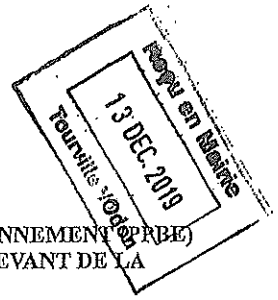
Abion, Amfreville, Angerville, Anisy, Annebault, Argences, Auberville, Aubigny, Authie, Banneville-la-Campagne, Barbeville, Basly, Basseneville, Bavent, Bayeux, Beaumont-en-Auge, Belle-Vie-en-Auge (Biéville-Quétiéville), Bellengreville, Benerville-sur-Mer, Bénouville, Bény-sur-Mer, Beuvillers, Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Blonville-sur-Mer, Bonneville-sur-Touques, Bons-Tassilly, Boulon, Bourgeauville, Bourguébus, Branville, Bretteville-le-Rabet, Bretteville-sur-Odon, Bréville-les-Monts, Brucourt, Cabourg, Caen, Cagny, Cahagnes, Cambes-en-Plaine, Canapville, Canchy, Carcagny, Cardonville, Carpiquet, Castine-en-Plaine (Hubert-Folle, Rocquancourt et Tilly-la-Campagne), Cauvicourt, Cesny-aux-Vignes, Cintheaux, Clarbec, Clécy, Cléville, Colleville-Montgomery, Colombelles, Colomby-Anguerny (Anguerny), Condé-en-Normandie (Condé-sur-Noireau), Cormelles-le-Royal, Courseulles-sur-Mer, Courtonne-la-Meurdrac, Cresserons, Cresseveuille, Cricqueville-en-Auge, Croisilles, Culey-le-Patry, Cussy, Danestal, Deauville, Démouville, Deux-Jumeaux, Dialan-sur-Chaine (Jurques), Dives-sur-Mer, Douville-en-Auge, Douvres-la-Délivrande, Dozulé, Drubec, Émiéville, Epinay-sur-Odon, Épron, Escoville, Esson, Estrées-la-Campagne, Éterville, Falaise, Fierville-les-Parcs, Firfol, Fleury-sur-Orne, Fontaine-Étoupefour, Fontenay-le-Marmion, Formigny-la-Bataille (Aignerville, Ecrammeville et Formigny), Fourneville, Frénouville, Fresney-le-Puceux, Giberville, Glanville, Glos, Gonneville-sur-Honfleur, Gonneville-sur-Mer, Goustranville, Gouvix, Grainville-Langannerie, Grainville-sur-Odon, Grentheville, Grimbosq, Guéron, Hermanville-sur-Mer, Hermival-les-Vaux, Hérouville-Saint-Clair, Hérouvillette, Heuland, Honfleur, Houlgate, Iffs, Isigny-sur-Mer, La Boissière, La Cambe, La Rivière-Saint-Sauveur, Laize-Clinchamps (Laize-la-Ville et Clinchamps-sur-Orne), Le Breuil-en-Auge, Le Castelet (Garcelles-Secqueville et Saint-Aignan de Cramésnil), Le Hom (Caumont-sur-Orne, Saint-Martin de Sallen et Thury-Harcourt), Le Pré-d'Auge, Le Theil-en-Auge, Les Authieux-sur-Calonne, Les Loges, Les Moutiers-en-Cinglais, L'Hôtelierie, Lisieux, Longueville, Loucelles, Louvigny, Maisoncelles-Pelvey, Maltot, Mandeville-en-Bessin, Manneville-la-Pipard, Marolles, Mathieu, May-sur-Orne, Merville-Franceville-Plage, Méry-Bissières-en-Auge (Méry-Corbon et Bissières), Mézidon Vallée d'Auge (Mézidon-Canon et Croissanville), Monceaux-en-Bessin, Mondeville, Mondrainville, Monts-en-Bessin, Mosles, Mouen, Moulins-en-Bessin (Coulombs et Martagny), Moulit-Chicheboville, Mutrécy, Nonant, Norolles, Noron-l'Abbaye, Notre-Dame-d'Estrées-Corbon, Osmanville, Ouézy, Ouilley-du-Houley, Ouilley-le-Tesson, Ouilley-le-Vicomte, Ouistreham, Parfouru-sur-Odon, Périers-en-Auge, Petiville, Pierrefitte-en-Auge, Petiville, Plumetot, Pont-l'Évêque, Potigny, Putot-en-Auge, Quetteville, Ranchy, Ranville, Reux, Rocques, Rots, Saint-André-d'Hébertot, Saint-André-sur-Orne, Saint-Arnoult, Saint-Aubin-d'Arquenay, Saint-Benoît-d'Hébertot, Saint-Contest, Saint-Denis-de-Méré, Saint-Désir, Saint-Gatien-des-Bois, Saint-Germain de Livet, Saint-Germain-du-Pert, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Saint-Hymer, Saint-Julien-sur-Calonne, Saint-Lambert, Saint-Laurent-de-Condé, Saint-Léger-Dubosq, Saint-Loup-Hors, Saint-Manvieu-Norrey, Saint-Martin-aux-Chartrains, Saint-Martin-de-Fontenay, Saint-Martin-de-la-Lieue, Saint-Martin-de-Mieux, Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Pair, Saint-Pierre-Canivet, Saint-Pierre-des-Iffs, Saint-Pierre-du-Fresne, Saint-Rémy, Saint-Samson, Saint-Vigor-le-Grand, Saline (Sannerville et Troarn), Sallenelles, Seulline (Coulvain et Saint-Georges d'Aunay), Soliers, Soulangy, Souleuvres en Bocage (La Graverie, Saint-Martin des Besaces et Saint-Ouen des Besaces), Soumont-Saint-Quentin, Surrain, Surville, Tessel, Thue et Mue (Bretteville-L'Orgueilleuse, Cheux, Putot-en-Bessin et Sainte-Croix-Grand-Tonne), Touques, Tour-en-Bessin, Tourgéville, Tourville-sur-Odon, Tracy-Bocage, Trouville-sur-Mer, Urville, Val d'Arry (Missy, Noyers-Bocage et Tournay-sur-Odon), Val de Drôme (Saint-Jean des Essartiers), Valambray (Airan), Vaisemé, Varaville, Vaucelles, Vauville, Vaux-sur-Seulles, Verson, Villers-Bocage, Villers-Canivet, Villers-sur-Mer, Villy-Bocage, Vimont, Vire-Normandie (Vaudry et Vire).



PREFET DU CALVADOS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)
DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE RELEVANT DE LA
COMPETENCE DE L'ETAT
3ème échéance



Le Préfet de département est en charge de l'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures du réseau routier national et pour les grandes infrastructures ferroviaires situées sur le territoire du département du Calvados et ayant fait l'objet d'une cartographie du bruit au sens des articles L. 572-1 à L. 572-11 du code de l'environnement.

Le public pourra consulter le document projet pendant une période de 2 mois, du 23 décembre 2019 au 21 février 2020 inclus :

- à l'accueil du siège de la DDTM du Calvados, 10 boulevard du Général Vanier à Caen, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 (16h le vendredi), ou sur rendez vous (contact au 02.31.43.15.65),
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Calvados.

Les observations sur ce projet pourront être formulées :

- par courrier adressé à la DDTM du Calvados à l'adresse indiquée précédemment,
- sur le registre ouvert à cet effet au sein du service Urbanisme et Risques de la DDTM 14,
- par courriel à l'adresse ci-après : ddtm-sudr@calvados.gouv.fr.

Le présent PPBE concerne les routes nationales, les autoroutes concédées et non concédées ainsi que le réseau ferroviaire (Caen-Mézidon Canon).

A l'issue de cette phase de consultation, le PPBE sera soumis à l'approbation du Préfet du Calvados.